

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 14 mars 2022**

**Délibération n° 2022-1101**

Commission pour avis :

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Voeu présenté par le groupe Inventer la Métropole de demain

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

**Rapporteur** : Monsieur Bruno Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieu, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

**Conseil du 14 mars 2022**

**Délibération n° 2022-1101**

Commission pour avis :

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Voeu présenté par le groupe Inventer la Métropole de demain

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Considérant qu'en application de l'article 29 du règlement intérieur du Conseil :

"Le Conseil de la Métropole peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt métropolitain.

Ces vœux sont des expressions d'opinions qui ne présentent ni caractère décisoire, ni engagement juridique ou financier pour la Métropole.

Tout projet de vœu doit être écrit, signé et déposé à la direction des assemblées et de la vie de l'institution cinq jours francs au moins avant la séance du Conseil en vue de laquelle il est transmis, sauf cas d'urgence appréciée par le Conseil.

La recevabilité du projet de vœu est appréciée par le Président ou son représentant en conférence des Présidents. Son refus doit être motivé.

La conférence des Présidents enregistre les temps de parole demandés en vue de la mise en discussion du projet de vœu.

Le projet de vœux sera soumis au vote du Conseil sauf si le Président le renvoie pour examen par une ou plusieurs des commissions thématiques visées à l'article 31."

Considérant que le groupe Inventer la Métropole de demain a déposé à la direction Assemblées, affaires juridiques et assurances, le 10 mars 2022, le projet de vœu ci-après annexé et intitulé : "Se donner la possibilité d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et de justice sociale" ;

Considérant que ledit projet de vœu a été examiné lors de la Conférence des Présidents du 10 mars 2022 ;

Vu le projet de vœu ci-après annexé ;

Vu ledit dossier ;

Vu la proposition d'amendement déposée par les groupes Les écologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, Métropole insoumise, résiliente et solidaire et Métropole en commun tendant à remplacer le paragraphe suivant :

**"Réuni ce jour, le Conseil métropolitain émet le vœu auprès de l'État :**

*- D'ouvrir un travail conjoint pour ouvrir la possibilité à la Métropole de Lyon d'apporter des aides financières aux personnes travaillant sur le territoire de la Métropole, sans pour autant y résider ;"*

par :

**"Réuni ce jour, le Conseil métropolitain émet le vœu auprès de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et des départements limitrophes de la Métropole de Lyon :**

*- D'ouvrir un travail conjoint avec la Métropole de Lyon pour apporter des aides financières aux personnes qui travaillent dans la zone à faibles émissions sans pour autant résider sur le territoire de la Métropole ;"*

**DELIBERE**

**Approuve :**

a) - la proposition d'amendement déposée par les groupes Les écologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, Métropole insoumise, résiliente et solidaire et Métropole en commun,

b) - le vœu présenté par le groupe Inventer la Métropole de demain et intitulé "Se donner la possibilité d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et de justice sociale" tel que modifié par l'amendement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220314-282257-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 mars 2022 Date de réception préfecture : 16 mars 2022
---